

## Lettre ouverte aux candidats à la Présidence de l'Arcep

*Le secteur des télécoms a rempli sa mission de couverture du territoire. Le prochain mandat doit porter sur trois priorités : sécuriser l'investissement ; simplifier le cadre réglementaire et recentrer l'Arcep sur ses missions essentielles ; rééquilibrer la régulation à l'échelle de l'ensemble de l'écosystème numérique.*

D'ici au début de l'année prochaine, il reviendra au Président de la République de nommer le nouveau Président de l'Arcep, au terme du mandat de Laure de La Raudière. Compte-tenu du rôle et des pouvoirs de l'Autorité, cette nomination est structurante pour le secteur des télécoms.

En tant qu'association représentant les intérêts communs du secteur, et par conséquent interlocutrice centrale de l'Arcep sur les questions ne relevant pas du champ concurrentiel, **la Fédération Française des Télécoms souhaite exprimer aux candidats à la Présidence de l'Arcep sa vision des enjeux clés pour le mandat qui va s'ouvrir.**

*La réussite de la couverture très haut débit implique de réorienter l'action collective sur les nouveaux défis de cette connectivité*

Pour la première fois depuis la création de l'Autorité en 1997, le futur Président de l'Arcep prendra ses fonctions dans un contexte où **les défis de couverture du territoire en réseaux télécoms ont été largement relevés**. Avec 117 milliards d'euros d'investissement dans les dix dernières années, l'action des opérateurs, appuyée par le Plan France Très Haut Débit, d'une part, et le New Deal Mobile, d'autre part, et sous l'impulsion du cadre de régulation fixé par l'Arcep, a amené **une réponse concrète et systématique aux besoins de connectivité des Français**.

- S'agissant de la fibre optique, plus de 95% des logements ou locaux à usage professionnel sont raccordables. 84% des abonnements internet sont fondés sur la fibre optique, un des taux les plus élevés en Europe.
- S'agissant du très haut débit mobile, la part du territoire située en zone blanche de la bonne couverture 4G est inférieure à 1%. Les solutions satellitaires permettent désormais d'apporter des solutions de connectivité fixe aux locaux les plus isolés ; elles pourront à brève échéance permettre les appels d'urgence en toutes circonstances, y compris dans les zones les plus reculées du territoire.

Au-delà du déploiement des infrastructures, il s'agit désormais d'assurer leur fonctionnement dans la durée, et notamment d'assurer leur soutenabilité économique.

*Les nouveaux enjeux du secteur appellent à une Arcep recentrée, mieux articulée avec les autres autorités publiques*

Pour soutenir cette connectivité performante, le secteur doit relever de nouveaux défis majeurs, qui pèsent directement sur sa capacité d'investissement :

- **Climat** : les infrastructures télécoms sont de plus en plus exposées aux événements extrêmes - les incendies de l'été en sont une illustration. Leur adaptation exige un effort d'investissement considérable, qui doit être reconnu comme tel.

- **Trafic et environnement** : porté par un petit nombre de grands fournisseurs de services, le trafic croît plus vite que les réseaux ne peuvent réduire leur empreinte environnementale. Les opérateurs ne peuvent assumer seuls la responsabilité d'un trafic qu'ils ne maîtrisent pas.
- **Cybersécurité et fraude** : cibles de premier plan pour attaquants et fraudeurs, la sécurisation des réseaux nécessite des investissements soutenus et une coopération élargie entre tous les acteurs concernés, sous l'égide des autorités compétentes.

Ces questions ont pour point commun de ne pouvoir se résoudre ni par l'action des seuls opérateurs, ni par celle d'une seule autorité. Elles n'appellent pas de nouvelles missions pour l'Arcep, mais une Autorité recentrée sur son cœur de métier, qui tient compte de ces contraintes dans ses propres décisions et agit en coordination étroite avec les autres autorités compétentes. **Il ne s'agit plus de contraindre les opérateurs à faire plus mais de leur permettre de faire mieux, dans un écosystème plus large.**

Nous identifions en conséquence trois priorités pour le prochain mandat :

- (1) Sécuriser l'investissement du secteur ;
- (2) Simplifier le cadre réglementaire des opérateurs et recentrer les missions de l'Arcep ;
- (3) Rééquilibrer la régulation à l'échelle de l'ensemble de l'écosystème numérique.

*(1) La capacité d'investissement du secteur doit être au centre des préoccupations du prochain mandat*

Si la couverture du territoire en très haut débit est largement atteinte, le secteur doit **continuer à investir** pour assurer la pérennité et la résilience des réseaux : il s'agit notamment de les adapter aux conséquences du changement climatique, de les protéger des cyberattaques, et d'en garantir l'exploitation dans la durée. La Fédération Française des Télécoms estime ainsi que les besoins d'investissement du secteur vont se stabiliser entre 10 et 15 milliards d'euros par an d'ici 2030.

Le cadre de régulation joue un rôle déterminant en la matière. Par exemple, **allonger la durée des licences de téléphonie mobile**, comme le propose actuellement la Commission européenne, serait de nature à sécuriser l'environnement économique des opérateurs, et donc à les inciter à investir.

Dans le cadre de sa mission consultative, l'Arcep, par son positionnement d'expert neutre, peut **éclairer utilement les débats législatifs structurants pour l'économie du secteur**. A titre d'illustration, l'expertise de l'Arcep pourrait être mise à profit pour expliquer la formation des prix des services télécoms dans les territoires ultramarins, et éviter ainsi la mise en place d'un contrôle des prix contreproductif.

*(2) L'Arcep peut contribuer à la simplification de l'environnement réglementaire des opérateurs, au niveau français et européen, en commençant par rationaliser ses propres missions*

Dans de nombreux champs du droit, le secteur des télécoms a été pionnier, avec une libéralisation en 1998 nécessitant de régler, au niveau européen, de nombreux aspects de la vie du secteur. Mais depuis, des réglementations générales ont pris le pas, sans toutefois abroger de nombreux pans restant spécifiques aux télécoms. C'est par exemple le cas en matière de

protection des données, de droit de la consommation ou encore de sécurité. La surtransposition de textes européens, pratique malheureusement courante en France, aggrave encore cette **charge réglementaire pour les opérateurs français**. L'Arcep, par son expertise ancrée dans la pratique de la régulation, peut être force de proposition sur la simplification du cadre.

Cette exigence de simplification vaut d'abord pour l'action de l'Autorité elle-même. Nombre de ses interventions ont été conçues pour accompagner une phase de déploiement aujourd'hui largement achevée : **le prochain mandat doit être celui d'une rationalisation de ses missions**, chacune étant réexaminée à l'aune de sa nécessité actuelle. Alors que l'organisation des agences et autorités de l'État pourrait faire l'objet d'une réflexion d'ensemble, l'Arcep gagnera à se concentrer sur son cœur de métier - gestion des fréquences et de la numérotation, régulation des marchés lorsqu'elle demeure justifiée, règlement des différends - plutôt qu'à investir des champs relevant déjà d'autres autorités, comme la cybersécurité ou la résilience des réseaux, au risque de multiplier les interlocuteurs et les obligations pesant sur les opérateurs.

Par ailleurs, **les opérateurs consacrent une part croissante de leurs ressources à répondre aux questionnaires et enquêtes de l'Arcep** - reporting environnemental, enquêtes trimestrielles, questionnaires HD-THD, questionnaire IPv6, pour citer quelques exemples. L'information du régulateur est légitime et nécessaire. Toutefois, la multiplication et la complexité de ces sollicitations représentent désormais une charge administrative significative, sans que l'utilité de chaque donnée collectée soit toujours démontrée. L'Arcep pourrait utilement engager un travail de simplification du contenu de ces questionnaires et de réduction du nombre de questions posées, en concentrant la collecte sur les seules données et informations strictement nécessaires à l'exercice des missions de régulation. Cette exigence de sobriété dans le reporting ne remet nullement en cause la qualité du dialogue entre le régulateur et les opérateurs ; elle vise au contraire à le rendre plus efficace.

*(3) La régulation doit être rééquilibrée à l'échelle de l'ensemble de l'écosystème numérique*

**Le secteur des télécoms n'est plus l'échelle pertinente sur de nombreuses questions traitées par l'Arcep.**

Ce virage a déjà été pris sur la maîtrise de l'empreinte environnementale des réseaux télécoms. Si les opérateurs agissent (écoconception des box, optimisation des flux...), ils ne maîtrisent pas le trafic qui circule sur leurs réseaux. Un petit nombre de grands fournisseurs de services font croître ce trafic de manière exponentielle, avec des impacts environnementaux majeurs. La Fédération Française des Télécoms soutient pleinement la démarche engagée par l'Arcep et d'autres autorités publiques avec le **référentiel général d'écoconception des services numériques** (RGESN). Elle est mobilisée pour traduire ce dispositif dans des prescriptions législatives au niveau européen.

En matière de **neutralité du net**, la focalisation des règles actuelles sur les seuls opérateurs télécoms omet l'équilibre réel des rapports de force dans l'écosystème numérique : l'ouverture d'internet dépend aujourd'hui tout autant des terminaux, des systèmes d'exploitation, des magasins d'applications et des grandes plateformes que des réseaux, comme l'Arcep l'a elle-même relevé. Les principes de neutralité du net doivent être étendus à l'ensemble de la chaîne de valeur.

S'agissant de la **lutte contre la fraude téléphonique**, la France dispose de la réglementation la plus exigeante au monde avec le mécanisme d'authentification des numéros, encore renforcée par l'interdiction récente du démarchage téléphonique non sollicité. Ces mesures ont eu des effets réels mais n'ont pas éradiqué la fraude : elles l'ont fait évoluer vers des techniques plus sophistiquées. Là encore, une approche qui se limite aux seuls opérateurs télécoms est vouée à l'échec : il faut approfondir la coopération entre les parties prenantes concernées (opérateurs, plateformes, banques, utilisateurs...), déjà engagée pour partie au sein de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement. L'Arcep doit également jouer pleinement son rôle de gendarme des télécoms face aux opérateurs, français ou étrangers, dont les pratiques permettent la circulation de communications frauduleuses.

*Un régulateur plus nécessaire que jamais, mais qui doit être recentré sur l'essentiel*

Le secteur des télécoms occupe une place singulière dans l'écosystème numérique : il en est le fondement, puisque sans réseaux, il n'y aurait ni intelligence artificielle, ni véhicules autonomes, ni usines intelligentes. Ce positionnement n'isole pas pour autant les opérateurs des grandes transformations en cours : **omniprésence des grandes plateformes et réseaux sociaux, hypercroissance des investissements dans l'intelligence artificielle, course à l'espace avec l'arrivée de nouveaux services satellitaires...** Les opérateurs évoluent chaque jour aux côtés de ces acteurs, qui agissent, eux, dans des cadres nettement moins contraints.

C'est là toute l'ampleur de la tâche qui attend le prochain Président de l'Arcep : faire de ces grandes transformations du numérique une force de progrès au bénéfice de tous. Nous sommes convaincus qu'il ne pourra y parvenir qu'**en recentrant résolument l'Autorité sur ses missions essentielles, en inscrivant chacune de ses décisions dans la réalité de l'ensemble de l'écosystème numérique, et en agissant conjointement avec d'autres autorités publiques.** C'est ce que nous appelons de nos vœux.